

MODALITÉS HERTA
«SAMEDI, C'EST RACLETTE PARTY»*
*soirée raclette

1. Présentation de l'offre :

L'offre « HERTA » (Ci-après « l'Offre ») est organisée par la société HERTA située au 16 boulevard Mont d'Est, 93160 NOISY-LE-GRAND immatriculé au RCS de Bobigny sous le numéro 311043194 (Ci-après « l'Organisateur »). Cette offre avec obligation d'achat se déroule du **01/09/2023 au 31/03/2024 en France Métropolitaine (Corse incluse)** l'offre est limitée aux **100 premières demandes** de remboursement hebdomadaires disponibles chaque samedi à 17h. Soit **les 3 100 premières** demandes sur la totalité de l'offre. Voir compteur en temps réel du nombre de participations restantes sur le site www.hertaraclette.fr

Pour cette offre, HERTA a fait appel à l'agence LES ENVAHISSEURS, qui agit en qualité de gestionnaire de l'offre.

La société LES ENVAHISSEURS SAS, au capital de 120 000€, dont le siège se situe 13 bis Place Jules Ferry 69006 LYON, immatriculée sous le numéro 433 999257 RCS Lyon (ci-après désignée le "gestionnaire du Jeu").

Descriptif de l'offre :

Pour l'achat de produits Herta® d'un montant total minimum de 10€, ainsi que l'achat de fromage à raclette de son choix, le consommateur reçoit un remboursement sur le fromage à raclette acheté. Ce remboursement est limité à 10€ maximum.

2. Conditions d'éligibilité à l'offre :

Cette Offre est disponible uniquement sur internet et est réservée aux particuliers, résidant en France métropolitaine (Corse incluse). L'offre est limitée au 3 100 premières demandes (un compteur en ligne est prévu pour 100 participations hebdomadaires chaque samedi du 1er septembre 2023 au 31 mars 2024). L'Offre est également limitée à une demande par foyer (même nom et/ou même e-mail et/ou même adresse) et sera non cumulable avec d'autres offres en cours sur les produits éligibles.

L'offre est portée à la connaissance du public sur les supports suivants : Stop-rayon, perturbations packs, DOOH, et le site internet de l'opération : www.hertaraclette.fr (ci-après le "Site"). Le Jeu se déroule exclusivement via le site internet de l'opération.

3. Comment participer :

Pour participer à l'Offre et obtenir votre remboursement sur le fromage à raclette :

- 1- Achetez simultanément **entre le 01/09/2023 et le 31/03/2024** plusieurs produits de la gamme charcuterie Herta® pour un montant minimum de 10€.
- 2- Achetez le fromage à raclette de votre choix le même jour.
- 3- Rendez-vous sur le site chaque samedi à 17h pour faire partie des 100 premiers remboursements hebdomadaires sur www.hertaraclette.fr muni :

Du scan ou de la photo de votre ticket de caisse de produits Herta® d'un montant minimum de 10€

ET

De votre scan ou photo de votre ticket de caisse de fromage à raclette achetés, mentionnant la date d'achat.

La demande de remboursement sera accessible sur le site jusqu'à épuisement des 100 remboursements hebdomadaires.

- 4- **Procédez à votre inscription** en ligne en fournissant l'ensemble des informations demandées (nom, prénom, adresse postale complète, email, numéro de téléphone, RIB), en téléchargeant les documents demandés. Vous recevrez un mail de confirmation d'inscription automatiquement.
- 5- Vous recevrez sous un délai de 3 semaines, un email validant votre participation après vérification de la conformité des éléments remplis.
- 6- Si votre participation est conforme, vous recevrez votre remboursement du montant des achats de fromages, à hauteur de 10€ maximum, en fonction du montant des fromages achetés, sur le RIB indiqué lors de votre inscription, sous 6 à 8 semaines.

4. Mentions complémentaires importantes :

Toute demande non conforme fera l'objet d'un email indiquant les raisons du refus du dossier. L'Organisateur refusera toute demande s'il apparaissait des fraudes, falsifications de la facture d'achat ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original des tickets de caisse ainsi que des preuves justifiant de l'identité du participant (notamment une carte d'identité et/ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Si la fraude est avérée, l'Organisateur sera en droit de refuser la demande du Client. Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu. La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

Toute demande illisible, incomplète et/ou erronée et/ou envoyée hors délai et/ou ne respectant pas les modalités ci-dessus et/ou manifestement frauduleuse sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification des modalités fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

Chaque Client, qui participe à l'Offre est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les modalités complètes de l'Offre consultable sur le site de l'offre pendant toute sa durée.

Les frais de participation ou de connexion ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

Pour toutes questions, contestations et complément d'information sur cette opération, vous pouvez contacter le service client :

- Par e-mail à service.consommateur@take-off.fr , en précisant le numéro de l'opération dans l'objet de votre mail (3495)

- Par courrier en écrivant (à vos frais) à :

TAKE OFF N° 3594 OFFRE HERTA
SAMEDI C'EST RACLETTE PARTY
CS 40593
13595 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Votre réclamation doit être portée à la Société Organisatrice avant le **30/04/2024**, elle ne pourra plus être prise en compte au-delà de cette date.

5. Données personnelles :

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation de cette opération et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre de cette opération et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'opération, soit 6 mois après la fin de ce dernier. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la politique de confidentialité HERTA sur la protection des données sur le site : <https://www.herta.fr/donnees-personnelles>

Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à dpo@take-off.fr. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).